



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ballancourt-sur-Essonne

N° 24.03.03/07.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : CA 2023 (COMMUNE),
FONDS DE SOLIDARITE DES
COMMUNES DE LA REGION
D'ILE DE FRANCE (FSRIF) :
RAPPORT ANNUEL (EXERCICE
2023).

SEANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à vingt heures et trente-sept minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BALLANCOURT-SUR-ESSONNE se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, en vertu des articles L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

- M. MIONE Jacques, Maire,
- Mme TREHARD Dominique,
- M. IMBERT Patrick,
- Mme TURON Claudine,
- M. LEFETZ Sébastien,
- M. TERRIER Michel,
- Mme SOUFFRON Isabelle,
- M. BOURREL Sébastien,
- M. de BOURBON BUSSET Ch. (à partir de 21h02),
- M. SEMUR Pierre,
- Mme CARVALHO Joëlle,
- M. LAPORTE Dominique,
- M. PELLAN Christian,
- Mme BOUCHE Adeline,
- M. FRANCES Marc,
- Mme DREVET Nadine,
- Mme PINTO Dominique,
- M. NICOL Marc,
- M. SAILLEAU Franck,
- Mme AUSSOURD Corine,
- M. MANTEZ Claude.

Absents représentés :

- M. de BOURBON BUSSET Charles procuration à MIONE Jacques (jusqu'à 21h02),
- M. AGUILLON Laurent procuration à M. PELLAN Christian,
- Mme PETIT Sophie procuration à M. TERRIER Michel,
- Mme BAKWO Caroline procuration à Mme CARVALHO Joëlle,
- Mme MARQUES Latifa procuration à Mme TREHARD Dominique,
- M. DUNOS Bertrand procuration à M. NICOL Marc,
- M. VITTENET Christian procuration à M. SEMUR Pierre,
- Mme VERRECCHIA-LAFORET Delphine procuration à Mme DREVET Nadine.

Absentes non excusées : - Mme MERLET Gabrielle.

Secrétaire de séance : - M. LEFETZ Sébastien.

	à 20 h 37	à 21 h 02
Date de convocation : 29 février 2024		
Nombre de membres en exercice...	29	29
Quorum.....	15	15
Nombre de membres présents.....	20	21
Nombre de pouvoirs.....	8	7
Nombre de suffrages exprimés...	28	28

Ville de Ballancourt-sur-Essonne

Commune de Ballancourt-sur-Essonne

DCM du 14.03.2024

N° 24.03.03/07. COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2023
(COMMUNE).

FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION D'ILE DE
FRANCE (FSRIF) : RAPPORT ANNUEL (EXERCICE 2023).

(ANNEXE 5)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2531-16 stipulant que soit présenté au Conseil Municipal des villes bénéficiaires du Fonds de Solidarité de la Région d'Ile de France (FSRIF) un rapport sur les actions entreprises contribuant à l'amélioration des conditions de vie de ses habitants ;

Considérant que la commune de Ballancourt-sur-Essonne a bénéficié en 2023 d'une dotation d'un montant de 154 885,00 € au titre du FSRIF ;

Vu le rapport établi sur l'affectation des crédits reçus dans le cadre de cette dotation et joint en annexe ;

Vu l'avis émis par la Commission des Finances dans sa réunion en date du 11 mars 2024 ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **prend acte de la communication du rapport annuel sur l'emploi des crédits reçus par la commune au titre du FSRIF en 2023 joint en annexe ;**
- **dit que la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Essonne et à Mme la Cheffe de poste du Service de Gestion Comptable.**

Le Secrétaire de Séance,



Sebastien LEFETZ.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Jacques MIONE.

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- * date de sa réception par le représentant de l'Etat
- * date de sa publication ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant la commune, ce délai suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- * à compter de la notification de la réponse de la commune
- * deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de la commune pendant ce délai.